

# Rangs de classement sur Parcoursup : analyse des écarts et lien avec la réussite

*Rankings on Parcoursup: analysis of the differences and link with academic achievement*

**Faustine Vallet-Giannini** – faustine.vallet@u-bourgogne.fr – <https://orcid.org/0009-0005-2569-9414>

IREDU, Université de Bourgogne – France

**Pour citer cet article** : Vallet-Giannini, F. (2024). Rangs de classement sur Parcoursup : analyse des écarts et lien avec la réussite. *Évaluer. Journal international de recherche en éducation et formation*, 10(3), 27-48. <https://doi.org/10.48782/e-jiref-10-3-27>

## Résumé

En France, dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) votée en 2018, une nouvelle plateforme d'affectation vers les études supérieures, Parcoursup, a été introduite. Celle-ci invite les formations, y compris universitaires et non sélectives, à classer l'ensemble des candidatures reçues. Les critères retenus suivent le plus souvent une logique de méritocratie scolaire. Par la suite, Parcoursup réajuste ce classement en tenant compte de quotas sociaux et géographiques. Cette recherche propose donc d'évaluer les écarts de rangs des candidats entre le classement réalisé par les formations et l'ordre d'appel final sur Parcoursup. En outre, nous nous intéressons au lien possible entre ces classements et la réussite des étudiants en première année de licence. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur un échantillon d'environ 18 000 candidatures de la procédure Parcoursup 2021, ainsi qu'un peu moins de 1700 néo-bacheliers 2021 inscrits en première année, au sein de cinq filières en tension d'une université française. En raisonnant par quartiles de rangs, nous avons pu constater des différences variables entre le classement initial et l'ordre d'appel selon les filières, parfois compensées par les décisions des candidats d'accepter ou de refuser la proposition d'admission. Finalement, l'ordre d'appel n'admet aucun lien statistique avec la réussite académique en première année de licence, contrairement au classement initial, y compris en considérant les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants.

## Mots-clés

Parcoursup, sélection, réussite académique, premier cycle universitaire

## **Abstract**

In France, as part of the Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) law voted in 2018, a new higher education admission platform, Parcoursup, has been introduced. It invites institutions, including non-selective programs at university, to rank all the applications received. The criteria used usually follow a logic of academic meritocracy. Parcoursup then adjusts this ranking to take account of social and geographical quotas. The aim of this research is therefore to assess the differences in applicant rankings between the initial rankings decided by the different higher education programs and the final order in which applicants are called up on Parcoursup. We are also interested in the possible link between these rankings and students' achievement in their first year of undergraduate studies. To do this, we used a sample of around 18,000 applications from the Parcoursup 2021 procedure and just under 1,700 new 2021 baccalaureate holders enrolled in the first year of five high demand programs at a French university. By considering rank quartiles, we found varying differences between the initial ranking and the final ranking, depending on the degrees, sometimes compensated by the applicants' decisions to accept or reject the offer of admission. Finally, the final ranking shows no statistical link with academic achievement in the first year of the bachelor's degree, unlike the initial ranking, even when the socio-demographic and academic characteristics of the students are taken into account.

## **Keywords**

Parcoursup, selection, academic achievement, undergraduate degree

## Introduction

Depuis les années 1960 en France, les effectifs d'étudiants inscrits à l'université ont été multipliés par sept (Rossignol-Brunet *et al.*, 2022). Cette massification estudiantine est le résultat combiné d'un effet démographique et de plusieurs effets de scolarisation, tels que la hausse du nombre de bacheliers au sein d'une génération, soutenue par le développement de la voie professionnelle (Merlin, 2021)<sup>1</sup>, ainsi que la hausse du taux de réussite au baccalauréat, qui ouvre encore davantage l'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, l'université, qui se caractérise notamment par la non-sélectivité de ses formations, a vu son public se diversifier à partir des années 80 en accueillant de « nouveaux étudiants » (Erlich, 1998), c'est-à-dire des étudiants de milieu populaire, davantage de femmes, des bacheliers technologiques et professionnels, ainsi que des étudiants au parcours scolaire moins linéaire (Blöss et Erlich, 2000). A ce jour, 54% des effectifs d'étudiants sont inscrits à l'université (MESRI, 2024).

Cet afflux grandissant d'étudiants se heurte néanmoins au manque de places disponibles au sein des formations universitaires, phénomène accru par la baisse des dépenses publiques dans l'enseignement supérieur, et en particulier à l'université (Clément *et al.*, 2019 ; Bennani et al., 2021 ; MESRI, 2024). De plus, jusqu'à l'année universitaire 2016-2017 (année précédant la mise en place de la loi ORE), le taux de réussite toutes filières confondues en première année de licence atteint tout juste 41% (Bonnevialle *et al.*, 2020), bien loin du taux de réussite au baccalauréat général et technologique (autour de 90%), d'où sont pourtant issus l'essentiel des néo-étudiants qui s'inscrivent à l'université (MESRI, 2024). Or, comme le soulignent Beaupère et ses coauteurs (2007), « beaucoup plus nombreux à arriver dans les différents cursus, les étudiants seront plus nombreux à réussir mais également à échouer », d'où une multiplication des réformes politiques visant à lutter contre l'échec dans le premier cycle universitaire<sup>2</sup>.

Finalement, ces constats de pénurie de places et de taux de réussite jugé insuffisant en licence ont relancé les débats autour de la question de la sélection à l'université (Beaud et Vatin, 2018). C'est notamment en ce sens que la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE), votée en 2018, vient introduire une nouvelle plateforme d'affectation vers les études supérieures, Parcoursup. Celle-ci impose désormais aux formations universitaires de classer l'ensemble de leurs candidatures – un processus qui, en cas d'excès de demandes par rapport aux capacités d'accueil des formations, s'apparente à une véritable sélection à l'entrée de la licence.

Se pose dès lors la question des mécanismes de sélection sur Parcoursup, en particulier en ce qui concerne le rang attribué aux candidats lors du processus de classement des candidatures. De même, il semble intéressant d'évaluer la relation entre cette sélection et la réussite des étudiants au cours de leur première année de licence. L'objectif de cette recherche est donc d'apporter de nouveaux éléments de compréhension concernant la procédure Parcoursup et ses implications en termes de sélection et de réussite académique. Pour ce faire, nous commencerons par présenter les enjeux de la sélection à l'université, puis nous expliciterons

---

<sup>1</sup> En France, le baccalauréat est divisé en trois grandes voies : générale (la plus académique), technologique et professionnelle.

<sup>2</sup> Par exemple, la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) en 2002, le plan « Réussite en licence » et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) en 2007, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) en 2013, et finalement, la loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE) en 2018, sur laquelle nous allons revenir.

le fonctionnement de la plateforme Parcoursup. Après avoir énoncé la problématique et les hypothèses de la recherche, nous en dresserons les contours méthodologiques. Enfin, nous présenterons les résultats de notre recherche et les analyserons à la lumière des travaux déjà publiés sur ce sujet.

## 1. La sélection à l'université, éléments de compréhension

D'un point de vue juridique, l'accès aux études universitaires n'est conditionné que par l'obtention au préalable du diplôme du baccalauréat, ou d'un équivalent reconnu, comme le stipule le Code de l'éducation : « Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes [...] » (article L612-3 en vigueur au 29 août 2023). Pour cette raison, les formations universitaires sont dites « non sélectives » et elles ont eu, jusqu'au vote de la loi ORE en mars 2018, interdiction d'opérer un tri des candidats : « Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection » (article L612-3 du Code de l'éducation en vigueur du 24 juillet 2013 au 10 mars 2018, anciennement article 14 de la Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur).

C'est pourquoi, dans un contexte de vagues de massification scolaire, l'université reçoit, depuis les années 1980, des étudiants aux profils scolaires et sociaux plus hétérogènes que dans les formations sélectives (Beaupère *et al.*, 2007 ; Frouillou *et al.*, 2020). Toutefois, cette diversité s'estompe au fil du cursus universitaire, laissant place à une part croissante d'étudiants issus de classes moyennes supérieures à favorisées (Felouzis, 1997 ; Beaupère *et al.*, 2007). En effet, la non-sélectivité à l'entrée de l'université cache finalement une sélection informelle « par l'échec », en particulier dans le cadre de la première année de licence (Dubet, 2000 ; Beaupère *et al.*, 2007).

Ainsi, Felouzis (2001) distingue deux types de sélection au cours de cette première année : une sélection « visible » par les examens, qui repose donc sur des critères scolaires méritocratiques et une sélection « invisible » qui se manifeste par l'abandon des étudiants. Celle-ci reposerait donc sur des critères sociaux, et plus précisément sur la capacité des étudiants à s'adapter au milieu universitaire, à adopter le « métier étudiant » (Coulon, 2005), ou encore, à comprendre les attentes de leurs enseignants (Felouzis, 1997).

Dans un cas comme dans l'autre, cette sélection « par l'échec », qu'elle s'exprime par les examens ou par l'abandon, bénéficie plus largement aux étudiants les plus favorisés socialement et les mieux dotés scolairement. En effet, les caractéristiques du passé scolaire (être un bachelier général, et plus encore un bachelier scientifique, avoir obtenu une mention au baccalauréat, ne pas avoir redoublé dans sa scolarité...) sont les prédicteurs les plus puissants de la réussite universitaire (pour des synthèses de la littérature, voir Duguet *et al.*, 2016 ; Giret *et al.*, 2019 ; Michaut, 2023). Or, réussite scolaire et origine sociale sont étroitement liées, notamment au travers des choix d'orientation (par exemple, le choix de séries au bac) (Duru-Bellat et Kieffer, 2008) qui vont eux-mêmes conditionner la réussite dans l'enseignement supérieur. En outre, l'abandon est nettement plus fréquent chez les étudiants d'origine populaire, les étudiants de classe moyenne au faible niveau scolaire et les étudiants issus d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Finalement, la sélection implicite, opérée par l'université au travers de la première année de licence, s'avère être une sélection socialement différenciée (Millet, 2012 ; Bodin et Orange, 2013).

Forts de ces constats, la question de la mise en place d'une sélection formelle à l'entrée des études universitaires se pose. Or, d'après Bodin et Orange (2013), instaurer la sélection à l'université risquerait d'accentuer la stratification des formations du supérieur, avec d'un côté, les instituts universitaires de technologie (IUT) et les sections de technicien supérieur (STS) pour les candidats les moins dotés scolairement (et socialement), et de l'autre, l'université pour les candidats ayant le dossier scolaire permettant la poursuite de longues études. De plus, une comparaison des licences sélectives et non sélectives montre que, si les étudiants de licences sélectives sont plus nombreux à poursuivre jusqu'en troisième année, ceci s'explique principalement par la sélection scolaire réalisée à l'entrée. La sélection permet ainsi de mettre à l'écart les « populations à risque » (Bodin et Orange, 2019), c'est-à-dire les bacheliers non généraux et les dossiers scolaires moins prestigieux. Dès lors, la sélection scolaire implique également une sélection sociale des étudiants, en faveur des plus privilégiés (Rossignol-Brunet, 2022).

Finalement, l'introduction de la nouvelle plateforme d'affectation vers les études supérieures, Parcoursup, dans le cadre de la loi ORE votée en 2018, cristallise les interrogations autour de la sélection à l'entrée à l'université. En effet, le fonctionnement de Parcoursup, que nous allons expliciter, généralise une logique de sélection à l'ensemble des formations disponibles sur la plateforme, y compris les licences universitaires jusqu'alors non sélectives.

## 2. Dans les rouages de la plateforme Parcoursup

Promulguée en mars 2018, la loi ORE est une nouvelle politique de lutte contre l'échec dans le premier cycle universitaire, et en particulier en première année de licence. L'impulsion derrière ce projet de loi trouve principalement son origine dans la remise en cause de la plateforme d'affectation vers les études supérieures, Admission Post-Bac (APB), et le « scandale » du tirage au sort ayant eu lieu dans quelques filières universitaires dites « en tension », c'est-à-dire là où les candidatures excèdent fortement les capacités d'accueil. La loi ORE est donc venue remplacer APB par une nouvelle procédure d'admission : Parcoursup.

Sur Parcoursup, les candidats formulent dix vœux d'orientation non hiérarchisés, et ce sont les formations du supérieur qui trient et classent les candidatures reçues. Bien que celles-ci doivent tenir compte d'un certain nombre d'attendus nationaux, leur classement repose essentiellement sur des critères locaux, propres à chaque formation. Ces critères peuvent reposer sur divers éléments de la « fiche Avenir » de Parcoursup (les notes, les appréciations des professeurs, l'appréciation globale du chef d'établissement...), ainsi que la lettre de motivation, le CV, etc. En cela, les formations sélectives sont déjà familières des pratiques de sélection des candidatures reçues. Cette nouvelle procédure change en revanche la donne pour les formations universitaires non sélectives.

En effet, compte tenu du nombre restreint de places disponibles au sein de ces filières, le classement des candidatures réalisé par les équipes pédagogiques revient à les sélectionner. C'est particulièrement le cas des filières en tension, telles que les études de Droit, PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)<sup>3</sup>, Psychologie, ou encore STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Contrairement aux formations officiellement sélectives, les formations universitaires n'ont toujours pas le droit de refuser explicitement un candidat sur Parcoursup par un « non ». Néanmoins, lorsque les capacités d'accueil sont insuffisantes,

---

<sup>3</sup> Le PASS correspond à la principale voie d'accès aux études de santé en France. Les études de santé regroupent cinq filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie.

les candidats les moins bien classés se retrouvent en liste d'attente. En l'absence de désistement, ils n'obtiennent finalement pas de place (Frouillou *et al.*, 2020). Une procédure complémentaire leur est alors proposée, qui leur permet d'accéder aux formations disposant encore de places.

Toutefois, le classement des candidatures réalisé par les équipes pédagogiques ne constitue pas nécessairement le classement final d'appel des candidats. Lorsque le nombre de candidatures dépasse les capacités d'accueil, Parcoursup réajuste en effet ce classement pour tenir compte de deux quotas. Premièrement, un quota minimal de boursiers, c'est-à-dire un pourcentage minimal de bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée. Ce quota vise ainsi à limiter la ségrégation sociale entre les filières (Beaud et Vatin, 2018). Deuxièmement, un quota géographique, qui correspond à un pourcentage maximal de candidats provenant d'autres académies que celle de la formation visée. Dans le cas où les deux ajustements ne pourraient être respectés de manière simultanée, la priorité reste néanmoins donnée au quota de boursiers. En outre, les quotas sont fixés localement par le recteur, ce qui signifie qu'ils peuvent varier grandement d'une formation à l'autre (Clément *et al.*, 2019). Ce classement réajusté constitue alors l'ordre d'appel des candidats sur Parcoursup.

Ainsi, pour les filières en tension, on distingue deux étapes dans le processus de tri des candidatures sur Parcoursup, donnant lieu à deux classements distincts et *a priori* différenciés. D'abord, le classement initial réalisé par les équipes pédagogiques. Puis, l'ordre d'appel généré par la plateforme, qui tient compte de quotas sociaux et géographiques déterminés localement. Ce sont les écarts entre ces deux classements des candidatures que nous souhaitons évaluer dans le cadre de cette recherche, pour ensuite en étudier le lien avec la réussite en première année de licence.

### 3. Problématique et hypothèse de recherche

La question de la sélection à l'entrée des études universitaires fait l'objet de nombreux débats, tant sur la scène politique que parmi les chercheurs en sciences humaines et sociales. Bien que les travaux de recherche dans le domaine s'accordent sur l'existence d'une sélection formelle et informelle transitant par le biais d'une certaine sélection sociale, la mise en place de la plateforme Parcoursup soulève de nouvelles pistes de réflexion sur la question.

En effet, de nombreuses recherches se sont attachées depuis 2018 à expliciter le fonctionnement de Parcoursup (Beaud et Vatin, 2018 ; Beaud *et al.*, 2018 ; Grenet, 2022b), notamment en comparaison avec APB (Frouillou *et al.*, 2019, 2020, 2022 ; Bechichi *et al.*, 2021 ; Couto *et al.*, 2021 ; Grenet, 2022a). En particulier, plusieurs travaux ont étudié la question des critères de sélection pris en compte au sein des formations universitaires. Ainsi, dans les faits, la lecture qualitative du dossier (lettres de motivation, CV, appréciations...) par l'ensemble des formations non sélectives est loin d'être une certitude (Beaud *et al.*, 2018 ; Frouillou *et al.*, 2020). C'est notamment ce que démontre le rapport de la Cour des comptes de 2020 : la lettre de motivation est très peu considérée dans l'évaluation des candidatures à l'université, et même totalement absente des critères de sélection retenus par les licences les plus demandées. En effet, compte tenu du nombre de candidats, qui peut atteindre plusieurs milliers selon les formations et les établissements universitaires, les informations véritablement déterminantes lors du classement des candidats se résument aux caractéristiques scolaires de l'individu (Beaud *et al.*, 2018 ; Frouillou *et al.*, 2020). Ainsi, le poids des notes obtenues au lycée dans les critères de sélection des formations varie entre

75% et 95% selon les filières considérées (Cour des comptes, 2020 ; Dirani et Piquée, 2024 ; Henry *et al.*, 2024). La sélection opérée par les équipes pédagogiques sur Parcoursup reposerait donc essentiellement sur une logique méritocratique (Frouillou, 2021).

Dans cette continuité, d'autres recherches ont souligné une conséquence majeure du fonctionnement de Parcoursup : l'accroissement de la hiérarchisation socio-scolaire des formations de l'enseignement supérieur. En effet, la plateforme permet aux universités et aux formations les plus attractives d'augmenter leur niveau d'exigence, autrement dit d'accroître leur sélectivité, afin d'espérer capter le plus de « très bons » candidats, tandis que les formations les moins réputées reçoivent les candidats non acceptés au cours de la phase principale de Parcoursup (Frouillou *et al.*, 2020). Ce phénomène a notamment été observé au sein des formations franciliennes, entre licences parisiennes prestigieuses et licences des universités de banlieue (Couto *et al.*, 2021). En outre, les attendus diffusés sur Parcoursup, le questionnaire d'autoévaluation disponible sur la plateforme pour les études de droit, la documentation relative à l'orientation, la communication sur les réseaux sociaux du Ministère via les comptes Parcoursup (sur Facebook notamment) ou encore les salons de l'orientation semblent répondre à une logique de « gestion des risques » (Bodin et Orange, 2019) qui voudrait que les candidats s'autocensurent si leur profil ne correspond pas aux exigences de réussite affichées par les formations (Couto *et al.*, 2021). Dès lors, il semble que Parcoursup contribue à accroître la stratification socio-scolaire de l'enseignement supérieur au travers des vœux d'affectation des candidats. En ce sens, Bechichi et ses coauteurs (2021) ont également montré que les inégalités d'orientation s'expliquaient plus fortement par les vœux formulés par les candidats que par les critères de sélection des formations sur Parcoursup – hormis dans le cas des filières universitaires saturées.

L'ensemble de ces travaux insiste donc sur la nature des critères de sélection utilisés par les formations ainsi que l'effet des nouvelles configurations de Parcoursup sur les vœux d'orientation des candidats. En revanche, l'étude plus fine des différences entre le classement initialement réalisé par les équipes pédagogiques sur Parcoursup et l'ordre d'appel prenant en compte les quotas sociaux et géographiques de la plateforme n'a pas fait l'objet de travaux spécifiques. Le lien entre ce processus de sélection et la réussite académique – préoccupation au cœur de la loi ORE – reste également à explorer, d'autant plus dans le cas des formations non sélectives en tension, qui demeurent les premières concernées par les changements introduits par Parcoursup dans le traitement des candidatures.

Nous proposons donc dans cette recherche d'évaluer les écarts de rangs entre le classement des équipes pédagogiques et l'ordre d'appel sur Parcoursup, notamment en lien avec la réussite des étudiants en première année de licence. Autrement dit, quels changements de rang peuvent être observés entre le classement des équipes pédagogiques et l'ordre d'appel ? Et quels liens peuvent être établis entre le classement initial, l'ordre d'appel et la réussite en première année de licence ?

Nous savons que les critères utilisés par les équipes pédagogiques dans le classement des candidats se résument principalement aux résultats scolaires obtenus au lycée, en particulier dans le cas des formations universitaires faisant l'objet d'une forte demande (Beaud *et al.*, 2018 ; Cour des comptes, 2020 ; Frouillou *et al.*, 2020 ; Frouillou, 2021 ; Couto *et al.*, 2021 ; Dirani et Piquée, 2024 ; Henry *et al.*, 2024). Le réajustement de ce classement sur Parcoursup pour tenir compte de quotas ayant une visée d'égalité des chances pourrait néanmoins atténuer la sélection méritocratique des candidats qui semble être particulièrement en œuvre à l'entrée des licences en tension. Des premières évaluations suggèrent néanmoins que les

quotas n'ont qu'un faible effet sur la composition socio-scolaire des inscrits (Cour des comptes, 2020 ; Bechichi *et al.*, 2021). En outre, une recherche antérieure démontre également que le lien statistique entre classement initial et ordre d'appel est fort, de l'ordre de 0,8 de corrélation, suggérant une faible différence entre ces deux classements (Vallet-Giannini et Morlaix, 2024). Ces éléments nous amènent à penser que l'ordre d'appel ne modifie que marginalement le classement réalisé sur la base de critères d'excellence scolaire. Dans ce cas, les étudiants les plus performants en première année de licence devraient avoir fait partie des candidats les mieux classés (qu'il soit question du classement des équipes pédagogiques ou de l'ordre d'appel), ceux-ci disposant des meilleurs dossiers scolaires. Notre hypothèse de recherche générale est donc que l'ordre d'appel n'empêche pas la sur-sélection scolaire des candidats par les équipes pédagogiques. Par conséquent, les étudiants qui réussissent le mieux en première année de licence devraient faire partie des candidats les mieux classés sur Parcoursup.

Dans une précédente recherche, il a été constaté un lien statistique relativement modeste entre le classement des équipes pédagogiques, l'ordre d'appel et la moyenne générale obtenue au premier semestre de la première année de licence (Vallet-Giannini et Morlaix, 2024). Ces résultats méritent cependant d'être approfondis. En effet, le coefficient de corrélation ne mesure que les relations linéaires. Or, la relation entre les rangs des candidats sur Parcoursup et la réussite est peut-être de nature non linéaire. C'est une piste que nous souhaitons explorer ici au travers d'une autre approche : une comparaison des écarts entre le classement initial et l'ordre d'appel des candidats en raisonnant par quartiles de rang.

## 4. Méthodologie de la recherche

### 4.1. Présentation de la collecte de données

Cette recherche s'appuie sur un échantillon composé de 18366 candidatures de la procédure Parcoursup 2021 auprès de cinq filières d'une université française : Droit, PASS, Psychologie, STAPS et SVT (Sciences de la Vie et de la Terre). Dirani et Piquée (2024) considèrent comme « en tension » les filières qui se caractérisent à la fois par un faible taux d'admission<sup>4</sup> et un faible taux d'accès<sup>5</sup>. Ces deux indicateurs appréhendés ensemble permettent de rendre compte de l'attractivité, mais aussi de la sélectivité de ces filières. Selon cette définition, les filières STAPS, Psychologie, PASS – et, dans une moindre mesure, Droit également – sont à considérer comme des licences en tension (Tableau 1).

---

<sup>4</sup> Le taux d'admission correspond à la proportion d'inscrits au sein d'une filière par rapport au nombre de candidatures reçues.

<sup>5</sup> Le taux d'accès correspond à la proportion de candidats qui ont pu recevoir une proposition d'admission. Un taux d'accès de 100% signifie que tous les candidats ont reçu une proposition d'admission.

**Tableau 1** : Taux d'admission et taux d'accès aux différentes filières étudiées

Filières	Taux d'admission	Taux d'accès
Droit	14 %	55 %
PASS <sup>6</sup>	11 %	37 %
Psychologie	8 %	13 %
STAPS	7 %	26 %
SVT	6 %	83 %

Parmi les candidats de l'échantillon, 1689 étudiants se sont effectivement inscrits en première année de licence à la rentrée 2021-2022 au sein d'une des cinq filières considérées. Il s'agit, par ailleurs, de bacheliers de la session 2021 du baccalauréat. Parmi eux, nous comptons 747 étudiants ayant validé leur première année de licence, 792 étudiants n'ayant pas validé (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas obtenu la moyenne générale sur l'année universitaire) et 150 étudiants ayant abandonné au cours de l'année. Enfin, la répartition des étudiants de notre échantillon au sein des cinq filières est la suivante : 32% en PASS, 24% en Droit, 18% en Psychologie, 13% en SVT et 12% en STAPS.

La base de données de ce travail a été constituée à partir de deux sources. D'une part, nous avons pu collecter des données de pilotage de la plateforme Parcoursup propres à l'université en question. Ceci nous a permis d'obtenir le classement des candidats opéré par les équipes pédagogiques et leur ordre d'appel après ajustement par la plateforme. D'autre part, grâce aux informations du logiciel de gestion universitaire utilisé par cette université (notamment dans le cadre de la recension des notes), nous disposons de la moyenne générale obtenue par les étudiants inscrits en première année de licence (note sur 20), ainsi que de leurs caractéristiques socio-démographiques et scolaires. Plus précisément, nous avons :

- Leur genre ;
- La catégorie dans les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de leur premier responsable légal<sup>7</sup>, qui a été recodée par catégorie sociale selon la nomenclature de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)<sup>8</sup> (Rocher, 2016)<sup>9</sup> ;
- Le type de baccalauréat ;
- La mention obtenue au baccalauréat, ce qui nous permet d'appréhender le niveau scolaire antérieur des étudiants.

<sup>6</sup> Le PASS est divisé en plusieurs mineurs (par exemple : PASS mineur SVT, PASS mineur philosophie...). Il s'agit donc ici du taux d'admission et du taux d'accès moyen sur l'ensemble des mineurs du PASS.

<sup>7</sup> La PCS est une nomenclature française utilisée afin de classer la population selon un certain nombre de critères tels que la profession, le statut (salarié ou non), la nature de l'employeur (public ou privé), le niveau de qualification...

<sup>8</sup> Il s'agit du service statistique du ministère de l'Éducation Nationale français

<sup>9</sup> Les quatre catégories constituées sont les suivantes : Favorisée A (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés), Favorisée B (professions intermédiaires), Moyenne (employés, agriculteurs, artisans, commerçants) et Défavorisée (ouvriers, inactifs).

#### 4.2. *L'analyse par quartiles*

L'un des objectifs de cette recherche est d'identifier les changements de rang des candidats entre le classement initial réalisé par les formations et le classement après ajustement par les quotas de Parcoursup (autrement dit, l'ordre d'appel). Sur l'ensemble des candidats de notre échantillon, aucun candidat n'a conservé le même rang au passage à l'ordre d'appel, tandis que 46% des candidats ont perdu 1 à plusieurs rangs, et 54% ont gagné 1 à plusieurs rangs.

Toutefois, dans le cas hypothétique où 3000 candidats postulent auprès d'une formation, perdre (ou gagner) 1 place ou perdre (ou gagner) 500 places entraînent des conséquences très différentes sur les chances du candidat de recevoir une proposition d'admission. C'est pourquoi il a été choisi de raisonner par quartiles<sup>10</sup>. Ainsi, le premier quartile correspond aux 25% des candidats les moins bien classés pour une filière donnée, et à l'inverse, le quatrième et dernier quartile concerne les 25% des candidats les mieux classés au sein d'une filière.

Pour un candidat, changer de quartile entre le classement initial et l'ordre d'appel implique un changement (favorable ou défavorable) potentiellement déterminant dans son rang, et donc dans ses chances d'intégrer la formation. Dès lors, nous considérons comme « déclassement » le cas où, avec l'ordre d'appel, le rang du candidat passe dans un quartile inférieur à celui auquel il appartenait dans le classement des équipes pédagogiques. Dans le cas inverse, si son rang augmente à tel point que le candidat accède à un quartile supérieur, nous parlons de « surclassement ». S'il ne change pas de quartile, nous considérons sa position comme « inchangée ».

**Tableau 2 :** Changement de quartile des candidats entre le classement initial et l'ordre d'appel

Mouvement	Effectifs	Fréquences
Déclassement	5762	31,4 %
Inchangé	6835	37,2 %
Surclassement	5769	31,4 %

Dès lors, sur l'ensemble des candidats de l'échantillon, 37,2% appartiennent toujours au même quartile entre le passage du classement des équipes pédagogiques à celui de l'ordre d'appel, tandis que 31,4% ont été déclassés et 31,4% se sont vus surclassés (Tableau 2).

#### 4.3. *La régression logistique*

Afin d'étudier l'existence d'un lien entre le classement initial ou l'ordre d'appel et la réussite académique en première année de licence, nous allons avoir recours à des modèles de régression logistique.

La régression logistique est une méthode statistique utilisée pour modéliser la relation entre une variable dépendante binaire (0 ou 1) et des variables indépendantes. Plus précisément,

<sup>10</sup> Un quartile est une mesure statistique utilisée pour diviser un ensemble de données en quatre parties égales, chacune représentant un quart (ou 25%) des données.

elle prédit la probabilité qu'un événement se produise (valeur de 1), compte tenu d'un ensemble de variables explicatives. Les coefficients obtenus dans la régression logistique sont généralement interprétés sous forme d'*odds ratio* (qui mesure le rapport des chances de survenue de l'événement dans un groupe par rapport à un autre) ou d'*average marginal effect* (qui mesure l'effet moyen d'une variable explicative sur la probabilité de réalisation de l'événement, en tenant compte de l'influence des autres variables du modèle). L'*AME* offre une interprétation plus intuitive que les *odds ratio*, nous présenterons donc nos résultats au travers de cette mesure. Enfin, afin d'évaluer la significativité des coefficients, nous allons nous appuyer sur la *p-value*. La *p-value* teste l'hypothèse nulle selon laquelle le coefficient de la régression est égal à 0. Une petite *p-value* suggère que la variable explicative a un effet statistiquement significatif sur la probabilité que l'événement se produise.

## 5. Résultats de la recherche

Nos résultats de recherche se déclinent en deux temps. D'abord, nous nous concentrons sur l'évaluation des écarts de rang entre le classement initial des équipes pédagogiques et l'ordre d'appel, en considérant l'ensemble des candidats, puis les inscrits en licence. Dans un second temps, nous testons le lien entre les performances académiques des inscrits aux partiels du premier semestre et leur position d'origine au sein des deux classements de la procédure Parcoursup.

### 5.1. Des différences entre le classement initial et l'ordre d'appel variables selon les filières considérées

#### 5.1.1 Chez les candidats...

Nous souhaitons appréhender plus finement les changements de quartiles de rang des individus de notre échantillon entre le classement initial réalisé par les équipes pédagogiques et le classement réajusté sur Parcoursup, c'est-à-dire l'ordre d'appel. Nous étudions ces changements, filière par filière, afin de mieux discerner leurs éventuelles spécificités.

Pour commencer, nous allons nous intéresser à l'ensemble des candidats.

**Tableau 3** : Changement de quartile de rang entre le classement initial et l'ordre d'appel parmi les candidats selon les filières

Filière		Déclassement	Inchangé	Surclassement	Total
Droit	Nombre	721	1336	922	2979
	Proportion	24,2 %	44,8 %	30,9 %	100,0 %
PASS	Nombre	1984	1549	1504	5037
	Proportion	39,4 %	30,8 %	29,9 %	100,0 %
Psychologie	Nombre	1004	1393	1377	3774
	Proportion	26,6 %	36,9 %	36,5 %	100,0 %
STAPS	Nombre	1260	988	873	3121
	Proportion	40,4 %	31,7 %	28,0 %	100,0 %
SVT	Nombre	793	1569	1093	3455
	Proportion	23,0 %	45,4 %	31,6 %	100,0 %
Ensemble	Nombre	5762	6835	5769	18366
	Proportion	31,4 %	37,2 %	31,4 %	100,0 %

Ainsi, parmi les candidats de notre échantillon, les changements de rang entre le classement initial et l'ordre d'appel varient différemment selon les filières considérées (Tableau 3).

Premièrement, nous pouvons constater une tendance similaire dans le cas des filières PASS et STAPS. Les candidats auprès de ces deux formations sont davantage sujets au déclassement (respectivement, 39,4% et 40,4% contre une moyenne de 31,4% toutes filières confondues de notre échantillon). Ils sont également moins nombreux à conserver le même quartile de rang du passage du classement initial à l'ordre d'appel par rapport à l'ensemble des filières (30,8% et 31,7% contre 37,2%). Deuxièmement, nous distinguons une autre tendance commune en Droit et en SVT. Dans ce cas-ci, les candidats auprès de ces formations expérimentent le phénomène inverse aux candidats en PASS et en STAPS : ils bénéficient davantage d'un maintien dans le même quartile de rang entre le classement initial et l'ordre d'appel (44,8% en Droit et 45,5% en SVT contre 37,2% toutes filières confondues), et ils sont également moins souvent déclassés (24,2% et 23% contre 31,4%). Enfin, troisièmement, les candidats auprès de la filière Psychologie sont les plus fortement touchés par le surclassement (36,5% contre 31,4% en moyenne dans l'ensemble de l'échantillon), et en cela, le déclassement apparaît sous-représenté parmi eux (26,6% contre 31,4%).

### 5.1.2 Chez les inscrits...

Dans un second temps, nous pouvons nous concentrer sur les inscrits en première année de licence au sein d'une des filières de notre échantillon. Nous cherchons alors à connaître la composition de la population d'inscrits au regard des changements de quartiles de rang, ainsi qu'à identifier des différences entre les filières.

**Tableau 4** : Changement de quartile de rang entre le classement initial et l'ordre d'appel parmi les inscrits selon les filières

Filière		Déclassement	Inchangé	Surclassement	Total
Droit	Nombre	13	228	164	405
	Proportion	3,2 %	56,3 %	40,5 %	100,0 %
PASS	Nombre	32	217	295	544
	Proportion	5,9 %	39,9 %	54,2 %	100,0 %
Psychologie	Nombre	5	122	179	306
	Proportion	1,6 %	39,9 %	58,5 %	100,0 %
STAPS	Nombre	6	54	150	210
	Proportion	2,9 %	25,7 %	71,4 %	100,0 %
SVT	Nombre	8	87	129	224
	Proportion	3,6 %	38,8 %	57,6 %	100,0 %
Ensemble	Nombre	64	708	917	1689
	Proportion	3,8 %	41,9 %	54,3 %	100,0 %

Dès lors, nous pouvons remarquer que la composition d'inscrits varie d'une filière à l'autre (Tableau 4), et que cette variation ne suit pas les tendances identifiées précédemment auprès de l'ensemble des candidats (Tableau 3).

Plus précisément, nous pouvons noter que les inscrits en STAPS ont connu des changements de quartile de rang bien différents des inscrits en PASS. Ainsi, STAPS connaît une surreprésentation importante d'inscrits ayant été surclassés dans l'ordre d'appel (71,4% contre 54,3% toutes filières confondues), d'où une part d'inscrits n'ayant pas connu de changement de quartile de rang faible par rapport à la moyenne de nos filières (25,7% contre 41,9%). En comparaison, les inscrits en PASS se caractérisent par une répartition similaire à l'ensemble des filières de l'échantillon, à l'exception près qu'ils connaissent une légère surreprésentation d'inscrits ayant connu un déclassement avec l'ordre d'appel (5,9% contre 3,8%). Alors qu'en PASS et en STAPS, les candidats étaient les plus touchés par le déclassement entre le classement initial et l'ordre d'appel, leur composition d'inscrits semble mettre en lumière des dynamiques différentes dans le choix d'accepter une proposition d'admission ou non chez ces candidats. En effet, il se pourrait que le taux de désistement soit élevé en PASS, d'où l'inscription plus fréquente de candidats ayant été pourtant déclassés par Parcoursup. A l'inverse, en STAPS, c'est bien une part importante de candidats qui ont bénéficié d'un surclassement qui se sont effectivement inscrits au sein de la formation.

En outre, la répartition des inscrits en Droit suit une tendance similaire à celle observée chez leurs candidats (Tableau 2), c'est-à-dire une surreprésentation d'individus n'ayant pas connu un changement de quartile de rang entre le classement initial et l'ordre d'appel (56,3% contre 41,9% de l'ensemble des inscrits). Par conséquent, la part d'inscrits ayant bénéficié d'un surclassement est relativement faible par rapport à l'ensemble de l'échantillon (40,5% contre 54,3%). En comparaison, les inscrits en SVT divergent de cette tendance, et se rapprochent davantage de la situation des inscrits en Psychologie. La composition des inscrits de ces deux

filères révèle une légère surreprésentation d'individus ayant bénéficié d'un surclassement (58,5% en Psychologie et 57,6% en SVT contre 54,3% toutes filères confondues), et dans le cas des inscrits en Psychologie uniquement, une modeste sous-représentation de déclassés (1,6% contre 3,8%). Ainsi, en comparaison avec le classement initial, l'ordre d'appel semble davantage conditionner l'inscription en Psychologie et en SVT qu'en Droit.

## 5.2. Un lien significatif entre le classement initial et la réussite universitaire

### 5.2.1 Des effets bruts distincts selon le classement considéré

Finally, nous nous intéressons au lien entre le processus de sélection sur Parcoursup et la réussite en première année de licence. Plus précisément, nous considérons la variable binaire de la réussite, telle que 1 correspond à la validation de la première année de licence et 0 la non-validation (par abandon ou échec aux examens).

Dans un premier temps, nous allons mesurer l'effet brut du classement initial, d'une part, et de l'ordre d'appel, d'autre part, sur les chances de réussite des étudiants. Ainsi, nous verrons dans quelle mesure chacun de ces deux classements admet une relation statistique significative avec la réussite.

**Tableau 5** : Effet brut du classement initial des équipes pédagogiques sur la réussite (0/1)

Modalité de référence	Modalités actives	Odds ratio	AME
	Constante	0,07***	
Quartile 1 du rang de classement	Quartile 2	4,65***	0,18***
	Quartile 3	12,54***	0,40***
	Quartile 4	34,45***	0,64***

Seuil de significativité de la p-value : \*\*\* = 1%, \*\* = 5%, \* = 10%, sinon non significatif.

Le classement des candidats réalisé par les équipes pédagogiques admet un effet brut significatif et positif sur la réussite académique des étudiants de première année de licence, toutes filères de notre échantillon confondues (Tableau 5). En effet, par rapport à un rang de classement situé dans le premier quartile (parmi les moins bien classés), le fait d'appartenir au deuxième quartile augmente la probabilité de réussir la première année de 18%, le fait d'appartenir au troisième quartile l'augmente de 40% et le fait d'appartenir au quatrième quartile (parmi les mieux classés) de 64%. Cela signifie que meilleur est le rang de classement initial du candidat, plus élevée est la probabilité de valider sa première année de licence.

Nous nous intéressons à présent à l'effet brut de l'ordre d'appel des candidats sur Parcoursup sur la réussite académique des étudiants de notre échantillon.

**Tableau 6** : Effet brut de l'ordre d'appel Parcoursup sur la réussite (0/1)

Modalité de référence	Modalités actives	Odds ratio	AME
	Constante	0,50	
Quartile 1 du rang de classement	Quartile 2	0,52	-0,13
	Quartile 3	0,79	-0,05
	Quartile 4	2,66	0,24

Seuil de significativité de la p-value : \*\*\* = 1%, \*\* = 5%, \* = 10%, sinon non significatif.

L'ordre d'appel – qui, pour rappel, correspond au classement des équipes pédagogiques réajusté par la plateforme Parcoursup pour tenir compte de quotas sociaux et géographiques – n'admet aucun lien significatif avec la réussite des étudiants de première année de licence (Tableau 7).

Les ajustements de la plateforme semblent donc avoir modifié le rang de classement initial des candidats dans des proportions telles que le lien statistique existant entre le classement des équipes pédagogiques et la réussite académique devient non significatif.

### 5.2.2 Un effet net significatif du classement initial sur la réussite

Nous cherchons désormais à expliciter la relation entre le rang de classement initial et la réussite académique. Puisque les critères de sélection des équipes pédagogiques reposent essentiellement sur des indicateurs scolaires, il n'est pas surprenant que ce classement soit lié aux performances académiques à l'université. Disposant d'informations de nature socio-démographique et scolaire sur les étudiants de l'échantillon, nous pouvons néanmoins vérifier si le rang de classement admet un effet net, c'est-à-dire en tenant compte des caractéristiques des individus, sur la probabilité de réussite en première année.

**Tableau 7** : Effet net du classement initial des équipes pédagogiques sur la réussite (0/1)

Modalité de référence	Modalités actives	Odds ratio	AME
	Constante	0,07***	
Quartile 1 du rang de classement	Quartile 2	2,14**	0,12**
	Quartile 3	2,86**	0,17***
	Quartile 4	3,84***	0,22***
SVT	Droit	0,19***	-0,09***
	PASS	0,33***	0,18***
	Psychologie	0,33***	0,00
	STAPS	0,32***	-0,01
Féminin	Masculin	1,58***	0,07***
CSP défavorisée	CSP favorisée A	1,63***	0,08***
	CSP favorisée B	1,56**	0,07**
	CSP moyenne	1,20	0,03
Série générale	Autres séries	0,17***	-0,27***
	Assez bien	5,57***	0,25***
Sans mention au baccalauréat	Bien	18,95***	0,51***
	Très bien	62,74***	0,72***

Seuil de significativité de la p-value : \*\*\* = 1%, \*\* = 5%, \* = 10%, sinon non significatif.

Ainsi, en considérant la filière universitaire d'inscription et les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants, la relation significative et positive entre le rang de classement initial et la réussite académique demeure (Tableau 7). Toutes choses égales par ailleurs, relativement au premier quartile (les moins bien classés), être situé dans un quartile de rang supérieur accroît la probabilité de valider la première année de licence de 12% pour une position dans le deuxième quartile, 17% pour le troisième quartile et 22% pour le quatrième et dernier quartile (les mieux classés).

En outre, d'autres effets ont été identifiés. Tout d'abord, allant dans le sens de précédents travaux sur les déterminants de la réussite universitaire (Duru-Bellat, 1995 ; Gruel, 2002 ; Morlaix et Suchaut, 2012 ; Lambert-Le Mener, 2012 ; Duguet, 2014 ; Michaut, 2023), l'effet de la mention obtenue au baccalauréat sur la réussite est significatif et positif. Par exemple, le fait d'avoir obtenu une mention « très bien » par rapport à l'absence de mention au baccalauréat augmente la probabilité de réussir son année de 72%. Il s'agit de l'effet explicatif le plus important du modèle. Également en accord avec la littérature (Lambert-Le Mener, 2012 ; Morlaix et Suchaut, 2012 ; Duguet, 2014 ; Michaut, 2023), il apparaît qu'avoir obtenu un baccalauréat technologique ou professionnel, relativement à un baccalauréat général, diminue la probabilité de réussite d'environ 30%. Par ailleurs, dans une moindre mesure, l'origine sociale de l'étudiant admet un effet sur le déroulé de son année : ainsi, avoir un parent exerçant une profession classée parmi les CSP favorisées augmente la probabilité de valider la première année de 7-8%. De même, le fait d'être un étudiant par rapport au fait

d'être une étudiante accroît également de 7% cette probabilité. A noter que les effets de l'origine sociale et du genre sont plus surprenants, et plutôt en contradiction avec de précédents travaux portant sur les facteurs de la réussite universitaire (point sur lequel nous allons revenir).

## 6. Discussion

Dans un premier temps, il a été évalué les changements de rang des candidats entre le classement des équipes pédagogiques et l'ordre d'appel, et plus précisément les changements de quartiles de rang. Il apparaît alors des différences selon les filières. Le classement initial de certaines formations est particulièrement impacté par les ajustements de la plateforme, d'où une part de déclassement des candidats plus forte que la moyenne. Il est possible que les filières les plus concernées par ce phénomène soient celles qui classent les candidatures selon des critères méritocratiques, c'est-à-dire particulièrement orientées vers la sélection scolaire. En cela, le profil des candidats les mieux classés par les équipes pédagogiques diverge du type de profil promu par l'ordre d'appel, qui repose sur des quotas liés à l'origine sociale et la situation géographique (Bechichi *et al.*, 2021). Ce serait donc le cas en PASS et en STAPS. A l'inverse, les candidats en Droit ou en SVT, qui sont le plus souvent concernés par un quartile de rang inchangé entre le classement initial et l'ordre d'appel, bénéficient peut-être d'une sélection sur des critères moins divergents avec les quotas appliqués par Parcoursup.

En s'intéressant ensuite aux inscrits, nous avons pu constater que la composition des filières n'est pas uniquement contrainte par l'ordre d'appel, mais dépend également du choix des candidats d'accepter ou de refuser une proposition d'admission. En cela, la part d'inscrits ayant été surclassés ou déclassés au sein d'une filière est révélatrice des nombreux changements qui ocurrent après la divulgation de l'ordre d'appel, au travers des décisions des candidats (Beaud *et al.*, 2018 ; Bechichi *et al.*, 2021 ; Dirani et Piquée, 2024). Ainsi, si en PASS les candidats sont particulièrement sujets au déclassement, la composition finale des inscrits révèle, au contraire, une part plus importante que la moyenne de candidats déclassés par Parcoursup, et qui ont pourtant pu intégrer la formation. Cette tendance s'explique vraisemblablement par des désistements importants. Pour autant, dans certaines filières, comme en SVT et en Psychologie, la part d'inscrits ayant bénéficié d'un surclassement est plus importante, suggérant que le refus de la proposition est moins fréquent dans ces formations.

Dans un second temps, il a été révélé que l'effet sur la probabilité de valider la première année de licence du classement réalisé par les équipes pédagogiques est significatif et positif, contrairement à l'ordre d'appel qui apparaît non significatif. Cet effet demeure même lorsque les caractéristiques socio-démographiques et scolaires sont prises en compte. Ce résultat contredit notre hypothèse de départ, qui consistait à affirmer que l'ordre d'appel ne modifiait que marginalement le classement initial des équipes pédagogiques, en lien avec d'autres travaux sur la question (Cour des comptes, 2020 ; Bechichi *et al.*, 2021 ; Vallet-Giannini et Morlaix, 2024). Une piste d'explication pourrait être que le classement initial des formations ne repose pas uniquement sur des données scolaires, que la mention obtenue au baccalauréat ou que le type de baccalauréat permettent en théorie d'expliquer. Selon les filières, le classement réalisé par les équipes pédagogiques peut tenir compte d'autres éléments de la Fiche avenir (compétences, lettre de motivation, CV, appréciations des professeurs...) qui ont un lien positif avec les chances de réussite des étudiants. En ce sens, des travaux récents portant sur les critères de sélection des commissions d'évaluation des vœux à l'université soulèvent la place qu'occupent certaines données non académiques des candidats dans le

processus de sélection – critères encore une fois variables selon les filières universitaires (Dirani et Piquée, 2024 ; Henry *et al.*, 2024). Notre résultat confirme finalement l'intérêt d'identifier d'autres dimensions du dossier des candidats, explicatives de la réussite et qui ne reposent pas strictement sur les résultats scolaires.

De manière plus inattendue, nous avons pu constater des effets significativement positifs de l'origine sociale et du genre sur les chances de valider la première année de licence. Or, de nombreux travaux sur les facteurs de la réussite universitaire ont montré dans le passé des résultats contraires. Ainsi, dans l'enseignement supérieur, l'origine sociale serait peu prédictive de la réussite (Grignon et Gruel, 1999 ; Felouzis, 2000 ; Gruel, 2002 ; Lambert-Le Mener, 2012 ; Morlaix et Suchaut, 2012 ; Michaut, 2023), car l'influence de l'origine sociale sur les résultats scolaires diminue à mesure que l'élève avance dans sa scolarité, à tel point que ce poids devient faible, voire inexistant, à l'entrée de l'enseignement supérieur (Shavit et Blossfeld, 1993). Toutefois, depuis l'introduction de Parcoursup et la sélection scolaire nouvellement pratiquée par les formations universitaires, l'origine sociale favorisée et très favorisée des néo-bacheliers rentrant en L1 a augmenté de 7,3 points de pourcentage entre 2016-2017 et 2018-2019 (Bonnevialle *et al.*, 2020). Un rapport sur la réforme des études de santé, qui s'inscrit dans la loi ORE, fait également mention d'un effet accru de l'origine sociale favorisée sur les chances de réussite en PASS, en comparaison avec la situation pré-réforme (Perret, 2021). Dès lors, l'effet positif de l'origine sociale sur la réussite ne serait-il pas la manifestation du changement de composition sociale des étudiants de première année, consécutif à l'introduction de Parcoursup, et donc le résultat d'une sélection socio-scolaire renforcée ? Le classement des candidatures sur Parcoursup pose donc de réelles questions d'inégalités sociales d'accès aux études supérieures, et notamment aux formations non sélectives, jusqu'alors les plus socialement hétérogènes. En effet, la sélection scolaire implique une sélection sociale qui ne va donc pas dans le sens d'une démocratisation des études supérieures (Bodin et Orange, 2019 ; Frouillou *et al.*, 2020 ; Couto *et al.*, 2021 ; Rossignol-Brunet, 2022).

De même, l'effet du genre sur la réussite universitaire est positif en faveur des hommes, alors que de précédents travaux en sciences de l'éducation démontrent au contraire un bénéfice positif du fait d'être une femme (Lemaire, 2000 ; Duguet, 2014), ou encore, un effet purement non significatif du genre (Duru-Bellat, 1995 ; Morlaix et Suchaut, 2012). Cette nouvelle tendance pourrait s'interpréter à la lumière d'une autre réforme ayant suivi l'introduction de Parcoursup : la réforme du baccalauréat. Dans cette nouvelle configuration du second cycle, les enseignements de spécialités (EDS) scientifiques sont davantage mobilisés par les lycéens que par les lycéennes (Déage, 2022 ; Rossignol-Brunet, 2024). Or, les combinaisons d'EDS scientifiques influencent positivement les performances académiques en première année de licence (Vallet-Giannini et Morlaix, 2024). Cet avantage des étudiants sur les étudiantes pourrait alors s'expliquer par le choix d'enseignements au lycée.

## Conclusion

Cette recherche avait pour objectif d'évaluer les écarts de rang des candidats lors la procédure Parcoursup, entre le classement initial réalisé par les équipes pédagogiques sur la base de critères de sélection méritocratiques, et l'ordre d'appel final tenant compte de quotas visant au contraire à promouvoir une certaine égalité des chances. En raisonnant par quartiles de rangs, nous avons pu constater des différences variables entre le classement initial et l'ordre d'appel selon la filière, en fonction des critères retenus par les équipes pédagogiques.

Toutefois, dans certains cas, les changements de rang des candidats engendrés par l'ordre d'appel semblent en partie compensés par les décisions des candidats : les désistements peuvent en effet permettre à des candidats déclassés d'accéder à la formation. En outre, nous avons cherché à expliciter le lien entre ces deux classements et la validation de la première année de licence par les étudiants, au sein de chaque filière. Finalement, l'ordre d'appel n'admet aucun lien statistique avec la réussite académique, contrairement au classement initial, y compris en considérant les caractéristiques socio-démographiques et scolaires des étudiants. Autrement dit, les candidats les mieux classés par les équipes pédagogiques réussissent davantage leur première année que les moins bien classés.

Les résultats que nous venons d'exposer sont bien entendu spécifiques à quelques filières au sein d'une seule université française. De plus, les effectifs d'étudiants au sein de ces filières ne sont pas suffisants pour nous permettre d'étudier la réussite dans des modèles distincts, alors que les critères de sélection et les facteurs explicatifs de la réussite sont possiblement très différents d'une formation à une autre. Enfin, ce travail de recherche repose sur un ensemble de suppositions concernant le caractère méritocratique des critères de sélection retenus par les formations de notre échantillon. Bien que la littérature sur le sujet s'accorde sur ce point, davantage de précisions pourraient être apportées à cette recherche en comparant explicitement les caractéristiques scolaires et également sociales des candidats, puis des admis, des inscrits et enfin des étudiants se présentant à l'ensemble des partiels de la première année de licence. En l'état, nous ne disposons pas des caractéristiques socio-démographiques et scolaires de l'ensemble des candidats, uniquement celles des inscrits à la rentrée. Or, par ce moyen, nous pourrions plus précisément rendre compte des évolutions dans la composition socio-scolaire des étudiants au cours de la procédure Parcoursup, et même au-delà.

## Bibliographie

- Beaud, O. et Vatin, F. (2018). « Orientation et réussite des étudiants » : Une nouvelle loi pour les universités (I). *Commentaire*, 163(3), 687-698. <https://doi.org/10.3917/comm.163.0687>
- Beaud, O., Vatin, F. et Marques, S. (2018). Parcoursup : la loi en pratique. *Commentaire*, 164(4), 911-924. <https://doi.org/10.3917/comm.164.0911>
- Beaupère, N., Chalumeau, L., Gury, N. et Huguée, C. (2007). *L'abandon des études supérieures*. La documentation française.
- Bechichi, N., Grenet, J. et Thebault, G. (2021). D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ? Dans INSEE, *France, portrait social - Édition 2021* (p. 105-121). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03501118>
- Bennani, H., Dabbaghian, G. et Péron, M. (2021). *Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités* [Rapport]. Conseil d'analyse économique (France). <https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-focus074.pdf>
- Bloss, T. et Erlich, V. (2000). Les nouveaux « acteurs » de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question. *Revue française de sociologie*, 41(4), 747-775. [https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_2000\\_num\\_41\\_4\\_5318](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_2000_num_41_4_5318)
- Bodin, R. et Orange, S. (2013). *L'université n'est pas en crise*. Éditions du Croquant.

- Bodin, R. et Orange, S. (2019). La gestion des risques scolaires. « Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là ». *Sociologie*, 10(2), 217-224. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0217>
- Bonnevialle, L., Marlat, D., Razafindratsima, N. et Yvon, C. (2020). Réussite et assiduité en première année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs. *Note d'information du SIES*, 20.16. [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/documents/N116\\_Reussite\\_et\\_assiduiteL1\\_1343771.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/N116_Reussite_et_assiduiteL1_1343771.pdf)
- Clément, P., Couto, M.-P. et Blanchard, M. (2019). Parcoursup : infox et premières conséquences de la réforme. *La Pensée*, 399(3), 144-156. <https://doi.org/10.3917/lp.399.0144>
- Coulon, A. (2005). *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Economica.
- Cour des comptes. (2020). *Accès à l'enseignement supérieur : premier bilan de la loi orientation et réussite des étudiants* (200 p.). Cour des comptes. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf>
- Couto, M.-P., Bugeja-Bloch, F. et Frouillou, L. (2021). Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur. *Agora débats/jeunesses*, 89(3), 23-38. <https://doi.org/10.3917/agora.089.0023>
- Déage, M. (2022). *Le baccalauréat par spécialités, vecteur de nouvelles inégalités d'accès aux études scientifiques ?* CEREQ. <https://www.cereq.fr/le-baccalaureat-par-specialites-vecteur-de-nouvelles-inegalites-daces-aux-etudes-scientifiques>
- Dirani, A. et Piquée, C. (2024). Analyse du processus d'admission en L1 dans les filières universitaires non sélectives. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 72. <https://doi.org/10.4000/11w28>
- Dubet, F. (2000). L'égalité et le mérite dans l'école démocratique de masse. *L'Année sociologique*, 50(2), 383-408.
- Duguet, A. (2014). *Les pratiques pédagogiques en première année universitaire : description et analyse de leurs implications sur la scolarité des étudiants* [Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Bourgogne]. <https://theses.fr/2014DIJOL030>
- Duguet, A., Le Mener, M. et Morlaix, S. (2016). Les déterminants de la réussite à l'université. Quels apports de la recherche en Éducation ? Quelles perspectives de recherche ? *Spirale - Revue de Recherches en Éducation, Supplément électronique à la revue de Recherches en éducation*, 5. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01359599>
- Duru-Bellat, M. (1995). Des tentatives de prédiction aux écueils de la prévention en matière d'échec en 1ère année d'université. *Savoir éducation / formation*, 3, 399-416.
- Duru-Bellat, M. et Kieffer, A. (2008). Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63(1), 123-157. <https://doi.org/10.3917/popu.801.0123>
- Erlich, V. (1998). *Les nouveaux étudiants : un groupe social en mutation*. Armand Colin.
- Felouzis, G. (1997). Les étudiants et la sélection universitaire (1). *Revue française de pédagogie*, 119, 91-106. <https://doi.org/10.3406/rfp.1997.1170>
- Felouzis, G. (2001). Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur. *Revue française de pédagogie*, 136, 53-63. <https://doi.org/10.3406/rfp.2001.2825>

- Frouillou, L. (2021). *Parcoursup : quelles sélections à l'entrée dans le supérieur ? Sélections, du système éducatif au marché du travail : 26<sup>ème</sup> Journées du Longitudinal*, Centre associé au Céreq de Toulouse du Laboratoire CERTOP, Toulouse, France. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03190273>
- Frouillou, L. (2023). Parcoursup et la reconfiguration des inégalités dans l'enseignement supérieur français. *Diversité*, 202. <https://doi.org/10.35562/diversite.3818>
- Frouillou, L., Pin, C. et van Zanten, A. (2019). Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie*, 10(2), 209-215. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0209>
- Frouillou, L., Pin, C. et van Zanten, A. (2020). Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances? : L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France. *L'Année sociologique*, 70(2), 337-363. <https://doi.org/10.3917/anso.202.0337>
- Frouillou, L., Pin, C. et van Zanten, A. (2022). D'APB à Parcoursup : deux conceptions de l'affectation post-bac et leurs effets sur les inégalités. Dans M. Simioni et P. Steiner (dir.), *Comment ça matche : Une sociologie de l'appariement* (p. 61-99). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.simio.2022.01.0061>
- Giret, J.-F., Morlaix, S., Berthaud, J., Erard, C., Guégnard, C. et Perret, C. (2019). *Regards croisés sur les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur français* [Report]. <https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-02292895>
- Grenet, J. (2022). Les algorithmes d'affectation dans le système éducatif français. Dans M. Simioni et P. Steiner (dir.), *Comment ça matche : une sociologie de l'appariement* (p. 21-59). Presses de Sciences Po. <https://shs.hal.science/halshs-03761493>
- Grenet, J. (2022). La transparence et l'obstacle : principes et enjeux des algorithmes d'appariement scolaire. Dans M. Simioni et P. Steiner (dir.), *Comment ça matche : une sociologie de l'appariement* (p. 101-138). Presses de Sciences Po. <https://shs.hal.science/halshs-03761485>
- Grignon, C., et Gruel, L. (1999). *La vie étudiante*. PUF.
- Gruel, L. (2002). Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur. *OVE infos*, 2.
- Henry, M., Perret, C. et Roy, L. (2024). Caractériser les prérequis d'une université à partir de l'analyse de Parcoursup. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 73. <https://journals.openedition.org/edso/28611>
- Lambert-Le Mener, M. (2012). *La performance académique des étudiants en première année universitaire : influence des capacités cognitives et de la motivation* [Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Bourgogne]. <https://theses.hal.science/tel-00780578v2>
- Lemaire, S. (2000). Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur (Deug, DUT, BTS). *Note d'information MEN*, 00.25. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/digital-viewer/c-12484>
- Merlin, F. (2021). *Une sélection à répétition. L'accès des bacheliers professionnels à un diplôme de l'enseignement supérieur* [Thèse en sciences de l'éducation]. Université de Bourgogne. <https://theses.hal.science/tel-03554582>
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). (2024). L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France 2024. *Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation*. <https://www.enseignementsup->

[recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-2024-96495](https://recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-2024-96495)

- Michaut, C. (2023). État des recherches en économie et en sociologie sur la réussite universitaire. *Recherches en éducation*, 52. <https://doi.org/10.4000/rec.11961>
- Millet, M. (2012). L'"échec" des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France. Retours sur une notion ambiguë et descriptions empiriques. Dans M. Romainville et C. Michaut (dir.), *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur* (p. 69-88). De Boeck.
- Morlaix, S., et Suchaut, B. (2012). Les déterminants sociaux, scolaires et cognitifs de la réussite en première année universitaire. *Revue française de pédagogie*, 180, 77-94.
- Perret, C. (2021). *Réforme des études de Santé PASS-LAS (R1C) - Bilan 2020-21 - Université de Bourgogne*. Université de Bourgogne (UB). <https://shs.hal.science/halshs-04029159>
- Rossignol-Brunet, M. (2022). La sélection à l'entrée à l'université, gage de poursuite d'études en Humanités ? Comparaison entre licences sélectives et non sélectives. *Formation emploi*, 158, 187-209. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.10729>
- Rossignol-Brunet, M. (2024). *Poursuite d'études des bacheliers scientifiques toulousains : continuités et ruptures suite à l'introduction du nouveau baccalauréat général*. CEREQ. <https://www.cereq.fr/poursuite-etudes-bacheliers-scientifiques-toulousains-continuites-ruptures>
- Rossignol-Brunet, M., Frouillou, L., Couto, M.-P., et Bugeja-Bloch, F. (2022). Ce que masquent les « nouveaux publics étudiants » : les enjeux de la troisième massification de l'enseignement supérieur français. *Lien social et Politiques*, 89, 57-82. <https://doi.org/10.7202/1094548ar>
- Shavit, Y., et Blossfeld, H. P. (Dir.). (1993). *Persistent Inequality: Changing Educational Attainment in Thirteen Countries*. Westview Press.
- Vallet-Giannini, F., et Morlaix, S. (2024). Choix de spécialités au baccalauréat et classement sur Parcoursup : quels liens avec la réussite en première année dans l'enseignement supérieur ? *L'orientation scolaire et professionnelle*, 53(1), 25-52. <https://doi.org/10.4000/osp.18627>